

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 27 MARS 1973

VÉRIFIER AU MOMENT DU DISCOURS



STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.

NOTES POUR LA DÉCLARATION DU
SÉCRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES
EXTÉRIEURES, MONSIEUR MITCHELL
SHARP, À LA CHAMBRE DES COMMUNES
LE 27 MARS 1973

PARTICIPATION CANADIENNE AU VIETNAM

Le fait que l'attitude adoptée par le Canada à l'égard de sa participation à la Commission internationale de contrôle et de surveillance au Vietnam a constamment rallié un vaste appui public a été une source de grande satisfaction pour le gouvernement. Notre attitude à l'égard d'un engagement à long terme et les conditions dont nous avons assorti notre rôle semblent être comprises à l'intérieur de notre pays et même, dans une certaine mesure, à l'étranger. Cette compréhension est particulièrement encourageante du fait que le problème de notre participation initiale et la décision que nous devons maintenant prendre touchant son maintien renferme des éléments qui en font un dilemme. Le gouvernement était et demeure très conscient du fait que quelle que soit sa décision, aucune ne saurait satisfaire toutes les demandes dont nous faisons l'objet ou rallier un appui universel en dehors de notre pays. J'ose toutefois espérer que la décision du gouvernement aura l'appui général de cette Chambre et de notre pays et qu'elle ne sera pas considérée comme déraisonnable à l'étranger. Exprimé en termes les plus clairs, le dilemme vient de ce que tous les Canadiens désirent servir la cause de la paix au Vietnam aussi longtemps que, pour reprendre l'expression d'un honorable membre, il y a le moindre espoir d'une solution pacifique au problème vietnamien. D'un autre côté, le gouvernement est tout aussi décidé à faire en sorte que les Canadiens ne participent pas à une charade où ils seront obligés de surveiller non pas un cessez-le-feu mais des hostilités continues qui risquent de donner lieu à une nouvelle escalade. Du point de vue strictement canadien, il est important de considérer objectivement les deux aspects du problème. La représentation du Canada est étroitement liée à notre rôle dans les efforts internationaux déployés en vue d'assurer le "maintien de la paix". La confiance dans le succès des opérations de maintien de la paix partout dans le monde ne saurait être maintenue que si les activités qu'on désigne ainsi sont non seulement efficaces mais reconnues comme étant efficaces par l'opinion publique mondiale.

Au cours des dernières phases de la négociation des Accords de Paris sur le Vietnam, le gouvernement a donc informé les parties aux négociations qu'il réservait sa décision touchant la participation éventuelle du Canada à la CICS en attendant d'avoir eu l'occasion de prendre connaissance et d'étudier les ententes conclues afin de voir si, à la lumière de notre expérience, les dispositions de celles-ci étaient exécutables. Nous avons par la même occasion communiqué aux négociateurs une série de conditions qui, si elles étaient satisfaites, auraient, à notre avis, rendu le mécanisme de maintien de la paix au Vietnam pratique tout en lui donnant un caractère de crédibilité. Nous avons également avancé, par l'intermédiaire du Gouvernement des Etats-Unis en nous fondant sur les conclusions tirées de notre expérience des dix-neuf dernières années en Indochine, des propositions détaillées touchant l'organisation et les dispositions pratiques de la surveillance de la trêve au Vietnam.

Je ne voudrais pas abuser de la patience des honorables députés en répétant nos conditions, lesquelles étaient énoncées en détail dans mon discours du 5 janvier dernier. Je crois qu'il est juste de dire que certaines de nos propositions ont été acceptées et incorporées aux documents des Accords. Lorsque nous avons pris connaissance des résultats de la négociation contenus dans les documents signés à Paris, il devint néanmoins évident que malgré les meilleurs efforts des négociateurs, le mécanisme de surveillance de la trêve établi laissait nettement à désirer. Une de nos considérations les plus importantes, l'établissement d'une autorité politique permanente à laquelle la CICS et ses membres pourraient faire rapport, était en outre mise de côté pour qu'une conférence internationale qui se tiendrait à Paris trente jours après la signature des Accords puisse en étudier les modalités. Comme vous le savez déjà, je me suis rendu à Paris, à

la fin de février, à la tête d'une délégation canadienne, muni de propositions qui auraient doté la CICS d'une autorité à laquelle elle pourrait faire rapport et que nous considérons comme nécessaire au succès de la Commission.

Dans l'intervalle, nous en étions arrivés à la conclusion que les autres dispositions des Accords touchant la surveillance de la trêve laissaient planer des doutes quant à la mesure dans laquelle nos autres critères seraient satisfaits. Comme je l'ai déjà répété à plusieurs occasions, il ne s'agit pas par là de critiquer les Accords ni ceux qui les ont négociés. Ce sont sans doute les meilleurs accords qu'il était possible de négocier dans les circonstances et les résultats ont, malgré tout, permis d'orienter le cours des événements mondiaux dans une nouvelle direction qui offre plus d'espoirs. Nos réserves sont donc simplement fondées sur notre conclusion que la tâche proposée n'était pas assortie aux méthodes et au tempérament canadiens. Nous avons toutefois reconnu que ce qui, en dernière analyse, comptait le plus c'était la bonne foi de tous les intéressés et que le seul moyen d'en juger était de tenter de faire fonctionner le mécanisme. C'est la raison pour laquelle nous avons accepté de participer pour une période initiale de soixante jours, à laquelle une période de grâce de trente jours a été ajoutée afin de permettre aux parties de trouver un remplaçant si nous décidions de nous retirer. Cette période de soixante jours se termine jeudi.

A mon retour de Paris, je suis arrivé à la conclusion qu'il ne serait pas possible de prendre une décision bien fondée sans être allé voir sur place les conditions dans lesquelles la CICS et notre délégation en particulier travaillaient ou sans m'être entretenu avec les chefs de gouvernement les plus directement intéressés. J'avais eu, comme vous le savez, plusieurs contacts avec le Secrétaire d'Etat américain à ce sujet et j'étais bien au courant de la position du gouvernement américain. Je voulais également connaître celle des autres gouvernements.

C'est ainsi que, le 13 mars, un groupe de représentants canadiens, qui n'était malheureusement pas entièrement représentatif de cette Chambre, s'est embarqué pour un voyage qui devait me mettre en contact avec les deux gouvernements vietnamiens, le Gouvernement du Laos, ainsi qu'avec certains dirigeants du Gouvernement révolutionnaire populaire et du Pathet Lao. Ce fut pour nous un endoctrinement très intense en ce qui a trait aux réalités avec lesquelles la CICS est aux prises ainsi qu'aux attitudes et aux politiques des gouvernements les plus directement intéressés. Je crois que tous ceux qui ont fait le voyage sont revenus avec au moins une impression commune: que la CICS ne s'acquitte pas des tâches que lui ont confiées les Accords de cessez-le-feu. Je suis également certain que la plupart de mes compagnons de voyage s'accorderont pour dire que s'il en est ainsi c'est bien malgré les meilleurs efforts déployés par la délégation canadienne pour en assurer le fonctionnement. Nous l'avons entendu de suffisamment de sources les plus diverses pour accepter comme un fait que sans l'énergie et l'ingéniosité de la délégation canadienne même l'établissement des divers organismes prévus par les Accords ne se serait pas produit aussi rapidement que ce fut le cas.

Bien que notre visite ait laissé chez la plupart d'entre nous des appréhensions quant aux activités et au succès de la CICS dans l'exécution des tâches qui lui ont été confiées, on nous a aussi fait comprendre clairement que pour certains cela importait peu. Nous étions conscients depuis un certain temps que tous ne partageaient pas notre conception de l'observation et de la surveillance d'une trêve. Il existe d'autres points de vue avec lesquels nous ne cherchons pas querelle. Nous étions également conscients du fait qu'au moins quelques-unes des parties intéressées et plusieurs autres pays comme la Grande-

Bretagne et le Japon étaient d'avis que le Canada devrait maintenir sa participation à la CICS même si celle-ci ne répondait pas à nos normes. En toute honnêteté, Monsieur le Président, je dois avouer franchement que très peu de pays croyaient, malgré tous nos efforts pour faire connaître notre position, qu'il était vraiment possible que le Canada décide de se retirer de la CICS. Mon voyage au Vietnam a certainement servi à convaincre certains de ces pays que nous étions effectivement prêts à le faire si, à notre avis, l'ensemble des dispositions n'était pas exécutable et ne servait pas la cause de la paix au Vietnam. Il en est ressorti un résultat salubre en ce sens qu'on a cessé de nous répéter combien tout allait pour le mieux au Vietnam et combien la CICS pourrait devenir une force vraiment vitale dans le maintien de la paix en Indochine. On a, au contraire, commencé à nous sortir des arguments quelque peu plus convaincants touchant un rôle totalement différent mais tout aussi vital qui ne se rapporte aucunement à notre expérience antérieure et qui n'est aucunement mentionné dans le texte des Accords et des Protocoles. Ce rôle consisterait, en termes généraux, à constituer une présence internationale qui serait un signe de l'intérêt que la communauté mondiale continue à prêter à la situation vietnamienne. Même si la CICS n'est pas nécessaire à l'exécution des Accords, son absence serait considérée comme un signe que les Accords n'ont pas l'appui mondial et par conséquent, notre retrait deviendrait un nouveau facteur d'instabilité psychologique dans une situation déjà très peu stable.

Je voudrais faire deux remarques à l'égard de ce "rôle psychologique". D'abord, je ne suis pas convaincu que la CICS joue un tel rôle dans le mode de pensée des Vietnamiens. Deuxièmement, je ne crois pas qu'on puisse s'attendre à ce que le Canada et les Canadiens jouent un tel rôle pendant une période de temps prolongée. En ce qui concerne les Nord-Vietnamiens, j'ai eu l'impression très nette qu'ils considèrent les textes des Accords et des Protocoles comme sacrés. Ils ont sans doute leur propre interprétation de ce que chaque article signifie exactement et cette interprétation mène sans doute pour eux à un Vietnam réuni par des moyens pacifiques ou à un Vietnam dont la réunification par la force serait justifiée du fait que les autres parties n'auraient pas "adhéré scrupuleusement aux Accords". Inutile d'ajouter que les autres parties ne partagent pas toutes ce point de vue.

Pour le Gouvernement de la République du Vietnam, les Accords sont considérés comme l'occasion d'obliger les Nord-Vietnamiens à se retirer, sinon de son territoire, du moins de la table des négociations et d'avoir ainsi la possibilité de traiter directement avec l'autre partie sud-vietnamienne à la table des négociations sans l'intervention du Vietnam du Nord. Le Gouvernement du Vietnam du Sud estime que dans une période de temps relativement courte elle saura si cette possibilité peut mener à un règlement négocié au Vietnam du Sud. Il reste à voir s'il s'agit là d'une aspiration réaliste.

Il n'incombe pas au Canada, en tant que membre de la CICS, de juger des mérites de chacune de ces deux positions. Mais il est maintenant clair, ce qui n'était pas le cas il y a deux mois, qu'il faudra accorder à toutes les parties vietnamiennes un peu de temps pour leur permettre de montrer que leurs solutions sont réalisables; non pas de les mettre en oeuvre, mais de montrer qu'elles sont réalisables. Une fois que la confiance règnera et qu'on aura amorcé une solution politique en respectant les conditions des deux parties, la paix ne sera plus aussi fragile qu'elle l'est à l'heure actuelle et la simple présence d'une commission internationale ne sera plus considérée comme un élément vital de la situation ou une telle commission sera en mesure de contribuer à une solution. D'un autre côté, si aucune des solutions politiques envisagées par l'une ou l'autre des parties ne s'affirme, on peut s'attendre à une reprise des hostilités sur une grande échelle malgré la présence d'un organisme d'observation ou de surveillance quelconque.

C'est en tenant compte de ce nouvel élément et des vastes répercussions auxquelles notre retrait immédiat pourrait donner suite et dont nous devrions assumer une certaine responsabilité que le Gouvernement a décidé de ne pas exercer son option de se retirer après soixante jours, même s'il serait en droit de le faire par l'application raisonnable des critères qu'il a rendu publics. D'un autre côté, notre expérience, passée et courante, ne nous permet pas de nous engager à participer pour une période de temps indéfinie et sans conditions. Le gouvernement a donc l'intention d'informer les parties aux Accords que le Canada est disposé à maintenir sa participation, aux mêmes conditions qu'à l'heure actuelle, pour une période additionnelle de soixante jours, c'est-à-dire jusqu'au 31 mai, après quoi, à moins d'une amélioration sensible de la situation ou de progrès notables en vue d'un règlement politique, il se retirera, en accordant une période de grâce additionnelle de trente jours afin de permettre aux parties de lui trouver un remplaçant. Ce qui veut dire que le Canada mettra un terme à sa participation à la CICS le 30 juin 1973 à moins qu'il y ait eu une amélioration sensible de la situation ou qu'il y ait des indications qu'un règlement politique est imminent. Toutes les parties auront alors eu le temps d'exécuter toutes les dispositions pour la surveillance desquelles la CICS a été créée et peut-être même de tenir des élections, ce sur quoi je reviendrai dans un instant. Si les parties sud-vietnamiennes qui négocient actuellement à Paris peuvent s'entendre prochainement sur des questions d'ordre interne, comme les Accords de Paris du 27 janvier les invitent et les encouragent à le faire, notre décision ne présentera aucune difficulté.

Sous un aspect important, les Accords confient à la CICS une tâche qui sans être du domaine de la surveillance de la trêve doit contribuer au règlement politique qui seul peut mettre un terme à la guerre. Les Accords prévoient une élection en vue de la formation d'un nouveau gouvernement national. Le Protocole portant création de la CICS confie à celle-ci un rôle d'observation indéfini. Les entretiens qui se déroulent actuellement entre les deux parties sud-vietnamiennes doivent créer les conditions dans lesquelles les élections seront tenues. Cette fonction électorale est distincte des autres fonctions confiées à la CICS et les règles qui la régissent n'ont pas encore été établies. On pourrait donc traiter de celle-ci séparément. En ce qui concerne le Canada, quel que soit notre statut à l'égard d'autres aspects des Accords, nous demeurerions prêts à participer, selon le bon vouloir des parties en cause, à la surveillance d'une élection, pourvu que celle-ci soit tenue conformément aux dispositions des Accords. Cette offre ne s'appliquerait pas à une élection tenue dans d'autres circonstances.

Le Canada informera également les quatre parties aux Accords de Paris que, comme le Canada n'a ni participé à leur négociation ni signé les Accords de Paris, il ne se considère pas comme étant lié par les dispositions de ces Accords dans une plus grande mesure que ceux qui les ont signés se considèrent comme étant liés par leurs dispositions. Il s'agit là en fait d'une des premières conditions que nous avons posées à notre participation. Nous nous sentirons, par conséquent, libre de nous retirer ou d'ajuster d'une autre manière notre déploiement en tout temps si les parties signataires des Accords montrent, par leurs actions, qu'elle ne se considèrent plus comme étant liées par ces Accords. La reprise des hostilités sur une grande échelle ou toute action qui indiquerait que les parties nient ouvertement leurs obligations en vertu des Accords libérerait le Canada, aux yeux du gouvernement, de toute obligation à l'égard de la CICS. Si je me trouve dans l'obligation de prendre une telle décision, le gouvernement fera connaître publiquement les raisons qui auront motivé son retrait.

Je ne voudrais pas prédire que le travail ardu et habile qui a rendu ces Accords possibles sera annulé par une escalade prochaine des hostilités. Il est toutefois évident que les moyens de reprendre les hostilités sont à portée de la main et il y a malheureusement lieu de croire que cette possibilité n'est pas exclue des calculs que font quelques-unes au moins des parties intéressées. Nous ferons une nouvelle évaluation de la situation avant la fin de mai et nous ferons connaître une opinion définitive à ce moment-là.

En terminant, je voudrais ajouter que pendant le temps où nous continuerons à faire partie de la Commission, nous maintiendrons l'attitude objective et ouverte que nous avons pris jusqu'ici et nous nous efforcerons de faire en sorte que la CICS remplisse non seulement le rôle qui lui a été ajouté en demeurant au Vietnam mais aussi les tâches qui lui sont confiées aux termes des Accords. Nous refuserons de prendre part à une charade et de sanctionner tacitement l'inaction si nous jugeons qu'il y a lieu de passer à l'action.